Page 01_Mise en page 1 14/10/2022 17:57 Page 1



Industrie automobile

FIAT OFFICIELLEMENT PRODUITE EN ALGÉRIE

Page 2

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 7416 - SAMEDI 15 OCTOBRE 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

LUTTE CONTRE LA SPÉCULATION

La justice sévit

Page 2

RÉCONCILIATION INÉDITE ENTRE PALESTINIENS

L'ALGÉRIE EXAUCE LE VŒU D'ARAFAT

Les factions palestiniennes ont signé, avant-hier, «la Déclaration d'Alger» qui met fin à plus de 15 années de division et de luttes intestines qui ont contrarié leur cause nationale. Cet accord historique sous l'égide de l'Algérie constitue une plateforme solide pour la réalisation de l'unité nationale palestinienne.

Page 3



ELECTIONS LOCALES PARTIELLES

Six communes concernées par les urnes

Page 4

VACCINATION ANTIGRIPPALE

La seule arme efficace contre le virus

Page 5

EDUCATION NATIONALE

Le nouveau statut particulier soumis aux syndicats

Page 16

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

Page 02_Mise en page 1 14/10/2022 17:13 Page 1

INDUSTRIE AUTOMOBILE

FIAT officiellement produite en Algérie

La marque FIAT sera désormais fabriquée entièrement en Algérie et non pas assemblée. C'est ce qu'il advient de la convention-cadre signée, jeudi à Alger, entre le ministère de l'Industrie et le groupe italien de construction automobile FIAT, filiale du groupe Stellantis, prévoyant le lancement d'un projet de construction automobile dans la zone industrielle Tafraoui, dans la wilaya d'Oran.



La cérémonie de signature s'est déroulée en présence du ministre de l'Industrie, Ahmed Zaghdar, et de Carlos Tavares, PDG du groupe Stellantis, qui compte dans son portefeuille la marque FIAT.

La convention-cadre a été signée par le directeur de la coopération internationale au ministère de l'Industrie, Zineddine Boussoussa, et le directeur de la région Afrique et Moyen-Orient du groupe Stellantis, Samir Cherfan, en présence de l'ambassadeur d'Algérie en Italie et de l'ambassadeur d'Italie en Algérie.

«C'est un acte fondateur de notre relation stratégique ici en Algérie. Le groupe Stellantis a été créé en janvier 2021. Il est le troisième groupe automobile mondial», a déclaré le directeur général du groupe Stellantis, Carlos Tavares. Il a également précisé que «pour nous, Stellantis, la mission est très claire : avec la marque FIAT, nous allons apporter à la société algérienne ce que nous avons de meilleur pour offrir une mobilité qui soit sûre, propre et abordable. Nous apporterons les modèles, les plateformes et les technologies».

«Nous avons compris l'intérêt du pays et nous allons rapidement converger vers une intégration locale la plus élevée possible», a-t-il ajouté.

Aux termes de cet accord-cadre, la société italienne mettra en place un projet de fabrication et de production de véhicules «FIAT» en Algérie, et le développement des activités industrielles, des services après-vente et des pièces détachées pour cette marque.

Les premiers véhicules Fiat fabriqués en Algérie devraient être disponibles à partir de la fin de l'année 2023, a fait savoir, le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar.

«A partir de la fin de l'année prochaine (2023), nous pourrons avoir plusieurs modèles de véhicules de la marque Fiat fabriqués en Algérie qui seront disponibles» sur le marché, a-t-il déclaré en marge de la signature de la convention-cadre avec Fiat pour la réalisation d'un projet de production de véhicules touristiques et utilitaires légers à Oran (Ouest d'Algérie).

Le choix de FIAT a été motivé par «l'engagement de cette marque à réaliser un transfert technologique effectif ainsi qu'un taux t'intégration qui s'accorde avec les aspirations du ministère pour bâtir une industrie automobile à la hauteur des objectifs fixés, a expliqué M. Zeghdar.

Le ministre a précisé que les deux parties feront en sorte d'atteindre, d'ici à 5 ans, les taux d'intégration prévus dans cet accord, ajoutant que d'autres négociations seront entreprises dans le domaine de la sous-traitance, tout en offrant la possibilité aux entreprises italiennes de sous-traitance de s'installer en Algérie pour contribuer à augmenter le taux d'intégration des véhicules fabriqués localement.

Il a rappelé, dans ce contexte, que les conditions d'exercice de cette activité reposent essentiellement sur la création de richesse par l'intégration d'éléments produits localement dans les véhicules fabriqués, pour atteindre, à court terme, des taux correspondant aux investissements qui seront engagés par l'Etat pour assurer un climat idoine au constructeur.

L'Algérie possède tous les atouts pour devenir un pôle industriel dans ce secteur : marché, situation géographique, main-d'œuvre qualifiée et énergie à prix compétitifs, a fait valoir M. Zaghdar, mettant en avant l'engagement du ministère à accompagner tout effort visant à créer de la richesse et à soutenir tout investisseur intègre dans ses projets industriels.

Le ministre a souhaité que la signature de cette convention marque «le début d'une nouvelle ère industrielle dans notre pays, dans l'industrie automobile, avec la contribution du partenaire italien».

Hamid B.

LUTTE CONTRE LA SPÉCULATION

La justice sévit

LA GUERRE contre la spéculation illicite est lancée. A l'origine de la pénurie de plusieurs produits alimentaires de base, enregistrée ces derniers jours, la spéculation et ses auteurs sont dans le viseur des autorités. Durant les trois derniers jours, des peines allant jusqu'à 12 ans de prison ferme ont été prononcées à l'encontre de dix prévenus pour avoir commis des actes de spéculation illicite, alors que 1 117 individus ont été placés en détention provisoire durant les neufs premiers mois de l'année.

Les autorités veulent éradiquer la spéculation, qui prend des proportions importantes ces derniers temps, avec les tensions multiples sur plusieurs produits de large consommation. Après avoir établi un cadre législatif, dont lequel de lourdes peines sont prévues contre les auteurs de la spéculation, les autorités passent à l'action avec l'arrestation de plusieurs personnes impliquées dans des affaires de spéculation. Les autorités judiciaires à travers le pays ont enregistré, durant la période allant du 10 au 13 octobre en cours, des poursuites pénales à l'encontre de plusieurs individus pour des actes de spéculation illicite.

Des peines allant entre 8 et 12 ans de prison ferme et des amendes allant de un à dix millions de dinars ont été prononcées à l'encontre des dix prévenus. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère de la Justice, précisant que certains d'entre eux ont été déférés devant les tribunaux, conformément aux procédures de comparution immédiate, tandis que d'autres ont été déférés au pôle spécialisé dans les affaires de criminalité transnationale organisée.

Ces peines ont été prononcées par les tribunaux de plusieurs villes du pays, à l'instar d'Alger, Tiaret, Chlef, Tipasa, Ouargla. S'agissant des dossiers soumis à la section lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, 35 individus originaires des wilayas de Boumerdès, Djelfa, El-Tarf, Tébessa, Ouargla, Tamanrasset, Sétif, Souk-Ahras et Adrar ont été présentés et poursuivis pour spéculation illicite dans le cadre d'une bande criminelle organisée avec renvoi devant le juge d'instruction, où 30 d'entre eux ont été placés en détention provisoire, a indiqué le ministère de la Justice, affirmant que «les enquêtes sont toujours en cours à ce propos, et l'opinion publique sera informée de l'issue des procès en temps voulu».

Les services de la Gendarmerie nationale ont, de leur côté, fait le bilan. 1 117 individus ont été placés en détention provisoire durant les neufs premiers mois de 2022 dans 3 691 affaires dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la spéculation au niveau du territoire national. 236 autres personnes ont été mises sous contrôle judiciaire, selon le directeur de la sécurité publique et de l'emploi au commandement de la Gendarmerie nationale, le colonel Lounis Mili.

Soulignant l'importance extrême accordée par le commandement de la Gendarmerie nationale à la sécurité alimentaire, lors d'une conférence de presse consacrée à la présentation du bilan des activités des unités de la Gendarmerie nationale en matière de lutte contre la contrebande, la spéculation, le détournement des produits de large consommation subventionnés, il a affirmé que des plans d'action annuels et conjoncturels en cas de découverte de toute pénurie dans l'approvisionnement du marché sont mis en place. Il a également fait état de la saisie d'importantes quantités de produits, farine, semoule, poudre de lait, huile de table, dans le cadre des différentes opérations menées par la Gendarmerie nationale, soulignant une hausse dans les affaires traitées à ce sujet par rapport à la même période de l'année dernière. Ainsi, une lutte sans répit contre la spéculation est lancée par les autorités. Des instructions fermes ont été données par le président de la République, lequel a présidé une réunion spéciale portant sur le contrôle du marché et la lutte contre la spéculation pour lutter et faire face fermement à ces comportements. Pour rappel, le Premier ministre avait, auparavant, affirmé : «L'Etat va frapper d'une main de fer toute personne qui tenterait de jouer avec la nourriture des Algériens.»

Lilia Aït Akli

Page 03_Mise en page 1 14/10/2022 17:08 Page 1

CONFÉRENCE DES FACTIONS PALESTINIENNES

«La Déclaration d'Alger» scelle une réconciliation historique

Les factions palestiniennes ont signé, avant-hier, «la Déclaration d'Alger» qui met fin à plus de 15 années de division et de luttes intestines qui ont contrarié leur cause nationale. Cet accord historique sous l'égide de l'Algérie constitue une plateforme solide pour la réalisation de l'unité nationale palestinienne.



La cérémonie de signature s'est déroulée au Palais des nations à Alger, le même lieu historique qui a abrité il y a près de 34 ans la proclamation de l'Etat de Palestine par le défunt Yasser Arafat. Après plusieurs tentatives de pays arabes notamment l'Arabie Saoudite et le Qatar, c'est finalement l'Algérie qui a réussi la prouesse de réconcilier les 14 factions palestiniennes après plusieurs mois de discussions et de concertations. Une réussite historique pour la diplomatie algérienne à deux semaines du Sommet de la Ligue arabe d'Alger.

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a affirmé, que la signature de «la Déclaration d'Alger» pour l'unification des rangs palestiniens constituait une journée mémorable, dans l'attente de «la concrétisation effective de l'édification de l'Etat palestinien indépendant avec El Qods pour capitale».

«Les mots ne sauraient décrire la grandeur de ce moment qui intervient 40 ans après la proclamation de l'Etat de Palestine par le militant martyr Yasser Arafat (Abou Ammar) dans cette même salle et sous le même toit», a indiqué le Président Tebboune au terme de la signature de la «Déclaration d'Alger». «L'Etat de Palestine a été la cible de tant de crises et complots. Mais, Dieu a voulu que nous assistions aujourd'hui à une journée mémorable, marquée par un retour à la normale», a ajouté le président de la République.

A cette occasion, le chef de l'Etat a salué les responsables palestiniens et les représentants des factions palestiniennes présents «pour avoir respecté la volonté du peuple palestinien à Ghaza, en Cisjordanie, ainsi que la diaspora. C'est aussi la volonté du peuple algérien», a-t-il dit, formant le vœu de «voir l'établissement d'un Etat palestinien indépendant à part entière sur la base des frontières de juin 1967, avec El Qods pour capitale».

La Déclaration d'Alger a été signée par 14 factions palestiniennes, dont le Mouvement Fatah, le Mouvement de la résistance palestinienne (Hamas), le Front de libération de Palestine, le Front populaire de libération de Palestine, le Parti du peuple palestinien, le Front démocratique pour la libération de la Palestine, le Front arabe palestinien et le Mouvement du djihad islamique.

Avec ses 9 principes, la Déclaration d'Alger souligne l'importance de l'unité nationale palestinienne comme base de toute résistance à l'occupation, à même de réaliser les objectifs légitimes du peuple palestinien et a consacré «le principe de partenariat politique entre les différentes forces nationales palestiniennes, notamment par le biais d'élections, de manière à permettre une large participation aux échéances nationales à venir dans la patrie, mais aussi pour la diaspora».

Il s'agit également de «prendre des mesures pratiques pour consacrer la réconciliation nationale et de mettre fin à la division, renforcer et développer le rôle de l'OLP et en activer ses institutions, avec la participation de toutes les factions palestiniennes, étant le seul représentant légitime et incontournable du peuple palestinien».

Le document prévoit aussi «l'élection du Conseil national palestinien à l'intérieur du pays et à l'étranger, sur la base du système de représentation proportionnelle intégrale, conformément à la formule consensuelle et aux lois adoptées avec la participation de toutes les forces palestiniennes dans un délai n'excédant pas un an, à compter de la date de signature de la présente Déclaration».

A cette occasion, l'Algérie a exprimé sa disponibilité à abriter la rencontre du nouveau Conseil national palestinien.

Les différentes factions palestiniennes ont manifesté un consensus sans précédent durant la conférence abritée par l'Algérie à l'initiative du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, exprimant leur satisfaction des résultats découlant de ce rendez-vous où la sincérité, l'interaction positive et l'entente ont prévalu.

Saluant le parrainage par l'Algérie de cette initiative noble qu'elle a veillé à suivre depuis une année, les participants à la conférence ont exprimé leur gratitude pour les efforts et le rôle de l'Algérie et du Président Tebboune dans le rassemblement des palestiniens, notamment avant la tenue du Sommet arabe d'Alger, prévu début novembre, qui consacrera la centralité de la cause palestinienne.

UN IMPACT POSITIF SUR LE SOMMET ARABE

Pour sa part, le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra a indiqué que la réconciliation palestinienne à Alger, aura un impact positif sur les travaux du Sommet arabe prévus les 1er et 2 novembre à Alger.

«La réconciliation palestinienne est liée au Sommet arabe, étant le baromètre de la capacité des Arabes à s'unir», a affirmé M. Lamamra dans une déclaration à la presse en marge de la signature par les factions palestiniennes de la «Déclaration d'Alger» issue de la conférence d'unification des rangs palestiniens tenue du 11 au 13 octobre. «Lorsque les Palestiniens s'unissent, les Arabes s'uniront plus facilement par la suite», a-t-il ajouté.

Qualifiant la Déclaration d'Alger d'initiative de bon augure et de message clair appelant à l'unification des rangs arabes à l'image de ceux des Palestiniens, M. Lamamra a souligné que «la Palestine demeurera la cause noble des Arabes autour de laquelle ils devront s'unir et oublier leurs différends».

A une question de savoir si l'Algérie était prête à accueillir le Sommet arabe prévu les 1er et 2 novembre, le chef de la diplomatie algérienne a répondu: «nous sommes à quelques jours du Sommet et l'Algérie est prête à 200%».

Abordant la réforme de la Ligue arabe, M. Lamamra a fait savoir que cette question était inscrite en tant que clause à l'ordre du jour du sommet à la demande de l'Algérie, une clause qui ne figurait pas à l'ordre du jour depuis un moment, affirmant que «le Président Tebboune devra présenter les idées de l'Algérie concernant la réforme de la Ligue arabe».

Nassim Mecheri

le Commentaire

par Mohamed Kouini

L'Algérie exauce le vœu d'Arafat

L'OMBRE de Yasser Arafat (Abou Amar) a plané dans la salle de réunion du palais des Nations dans la banlieue algéroise. C'est dans cet espace, il y a 34 ans, exactement le 15 novembre 1988, qu'a eu lieu la proclamation historique de la naissance de l'Etat palestinien. Encore une fois, la Palestine se réconcilie à Alger, sur la terre maculée du sang des martyrs, des révolutionnaires et des résistants contre la colonisation et l'oppression. Plus qu'un moment solennel qui sera gravé dans l'histoire de la résistance du peuple palestinien ou une consécration de la Conférence d'unification des factions, la signature, jeudi dernier, de la «Déclaration d'Alger» est une étape décisive sur la voie non seulement de l'unité nationale mais aussi du projet d'établissement et d'indépendance réelle de l'Etat palestinien. Un Etat qui sera bâti sur les frontières de 1967, avec El Qods pour capitale.

Avec cette nouvelle pierre dans l'édification de cet Etat, les quatorze factions palestiniennes ont fini par dissoudre leurs divisions politiques et leurs divergences idéologiques et maintenir un véritable esprit de dialogue fraternel pour arracher les droits légitimes du peuple palestinien, longtemps spoliés successivement par les régimes de protectorat ou d'occupation.

Cette déclaration d'Alger est fondamentale dans le sens où elle est déjà qualifiée par les observateurs, d'abord comme une affirmation de l'importance de l'unité palestinienne dans sa bataille contre l'entité sioniste mais aussi comme base de toute résistance. C'est cet acte majeur qui va déterminer l'avenir immédiat de cette résistance et lui offrir les perspectives d'une nouvelle dimension politique et diplomatique dans son combat et ses aspirations à la liberté, l'indépendance et le recouvrement des droits palestiniens.

A deux semaines de la tenue d'un Sommet de la Ligue arabe, la réconciliation palestinienne est comme un signe fort. Le message est clair et c'est de bon augure. Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, ne s'est pas trompé quand il a qualifié l'événement de «baromètre de la capacité des Arabes à s'unir». Selon lui, la réconciliation palestinienne est liée au Sommet d'Alger. «Lorsque les Palestiniens s'unissent, les Arabes s'uniront plus facilement par la suite», a-t-il souligné. Pour M. Lamamra, «la Palestine demeurera la cause noble des Arabes autour de laquelle ils devront s'unir et oublier leurs différends».

Dans ce cadre, les observateurs n'ont pas manqué de souligner les grands efforts de la diplomatie algérienne dans ce processus de réconciliation. Une diplomatie qui a parrainé les intenses consultations et négociations pour rapprocher les points de vue des différentes factions, dont le fossé s'est considérablement creusé depuis les élections générales de 2007.

L'initiative du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a pris forme depuis la fameuse visite en Algérie, du 5 au 7 décembre 2021, du président palestinien et président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de Palestine (OLP), Mahmoud Abbas. Des pourparlers qui auront duré presque une année, avant d'aboutir à la signature de la Déclaration d'Alger.

Pour les Palestiniens, c'est la fin d'un long récit, parsemé d'échecs cuisants des accords précédents, de Doha et du Caire, qui avaient affaibli, d'une manière significative, l'initiative de paix arabe de 2002, dont l'Algérie reste encore attachée, car c'est l'unique voie pour garantir un processus de paix dans la région, le rétablissement des droits des peuples arabes et la décolonisation des territoires arabes.

Page 04_Mise en page 1 14/10/2022 17:49 Page 1

145e ASSEMBLÉE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

La volonté de Tebboune de promouvoir le statut de la femme algérienne soulignée

Le président du Conseil de la nation, Salah Goudjil a souligné, hier, que l'inscription dans la constitution 2022 des questions liées à la femme illustre «la volonté ferme et sincère» du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune quant à la nécessité de promouvoir la place de la femme algérienne et de renforcer son rôle dans l'action politique et socioéconomique, indique un communiqué du Conseil de la nation.



Dans une allocution adressée aux participants à la 145e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) tenue à Kigali (Rwanda), M. Goudjil a déclaré que «l'Etat algérien accorde un grand intérêt à la participation politique de la femme, considérant cette démarche comme une base essentielle pour la modernisation du système politique et l'édification d'une véritable démocratie», précisant que «l'accent a été mis sur ce principe lors de l'amendement la Constitution en novembre 2020, à travers la constitutionnalisation de l'égalité entre les hommes et femmes, ce qui conforte le statut constitutionnel de la femme algérienne et consacre sa promotion socioéconomique et administrative».

«L'inscription dans la Constitution des questions liées à la femme illustre la volonté ferme du président de la République de promouvoir la place de la femme algérienne et de renforcer son rôle dans l'action politique et socioéconomique», a ajouté M. Goudjil dans son allocution lue en son nom par le vice-président du Conseil de la nation, Boumediene Lotfi Chibane.

Rappelant les grands efforts sans cesse consentis par l'Algérie «pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), particulièrement le troisième objectif, ainsi que l'agenda de 2063 de l'Union Africaine (UA)», il a réitéré l'appui des deux chambres du parlement algérien aux efforts pour le développement équilibré entre le Nord et le sud et à consolider la paix et la sécurité internationales. Il a estimé, à ce propos, que «l'Afrique doit s'inscrire dans la logique du non-alignement», appelant «au règlement pacifique des différends et des conflits, conformément aux exigences de la légalité internationale et dans le respect de la souveraineté nationale des Etats, loin de toute ingérence».

Lors des travaux de cette assemblée qui se poursuivent avec les interventions des délégations parlementaires autour du thème du débat général «l'égalité entre les hommes et les femmes et les parlements soucieux du concept du genre, étant des facteurs de changement pour un monde plus résistant et pacifique», le président du Conseil de la nation a réaffirmé «la position de l'Algérie rejetant la poursuite de la tragédie que subit le peuple palestinien».

M. Goudjil a condamné l'impunité dont bénéficie l'occupant, dénonçant toute tentative d'annexer d'autres territoires palestiniens ou de changer le statut légal d'El-Qods. Dans ce sillage, M. Saleh Goudjil s'est félicité de la réussite du dialogue inter-palestinien et de la réconciliation nationale palestinienne sous la supervision du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à quelques jours de la tenue du Sommet arabe prévu à Alger, qui s'attèlera à consacrer l'initiative arabe de paix, encourager les pays arabes à s'engager davantage dans la coopération internationale et à promouvoir la coopération arabo-africaine qui s'avère «prometteuse». «Le dialogue, la réconciliation et l'unité des rangs pour atteindre les objectifs suprêmes est un atout de plus pour la communauté internationale qui impactera tous les pays et les peuples», tout comme un foyer de tension ou une colonisation impacte la sécurité et la paix dans le monde», a ajouté M. Goudjil.

Evoquant la question sahraouie, le président de la Haute chambre du Parlement a affirmé que l'Algérie «plaide en faveur du renforcement des efforts de l'ONU pour la reprise des pourparlers entre les parties du conflit le royaume du Maroc et le Front Polisario afin de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, garantissant au peuple sahraoui son droit inaliénable et imprescriptible à l'autodétermination conformément aux résolutions onusiennes y afférentes. Pour rappel, le parlement algérien participe aux travaux de la 145e assemblée avec une délégation conjointe des deux chambres, composée de Lotfi Chibane Boumediene, vice-président du Conseil de la nation et chef de la délégation, Mondir Bouden, vice-président de l'APN, Abdelkader Sahli, président de la Commission des affaires juridiques, administratives, des droits de l'homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial, Ahmed Kharchi, membre du Conseil de la nation et membre du Comité exécutif de l'UIP, Fouzia Ben Badis, membre du Conseil de la nation et membre du Comité chargé des questions du Moyen-Orient à l'UIP, Ali Talbi, membre du Conseil de la nation, Farida Ilimi, membre de l'APN et Bouchouit Anouar, membre de l'APN.

M. D.

ELECTIONS LOCALES PARTIELLES

Six communes concernées par les urnes

LES CITOYENS de six communes des wilayas de Tizi-Ouzou et de Bejaia sont appelés aux urnes aujourd'hui pour élire leurs représentants dans les Assemblées populaires communales (APC). Après une campagne électorale qui s'est déroulée dans de "bonnes conditions" entre le 22 septembre et le 11 octobre courant, "tout est fin prêt" sur le plan organisationnel, pour le jour du scrutin, selon les délégations des deux wilayas de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE). Les communes de Feraoun, M'cisna, Akbou et Toudja a Bejaia, et celles d'Aït Mahmoud et Aït Boumahdi a Tizi-Ouzou, sont concernées par ces élections locales partielles. Au total, 27 bureaux et 11 centres de vote seront ouverts dans les communes d'Ait Mahmoud et d'Ait Boumahdi, alors que 40 centres de vote engloberont un total de 133 bureaux pour les quatre communes de Bejaia. A Tizi Ouzou, deux partis politiques, le Front des forces socialistes (FFS) et le Rassemblement national démocratique (RND) et 4 listes indépendantes (Tiguejda, Tasqamouts N'Oussirem, Imnayen N'Elkheir et Tagmats), briguent les sièges des deux APC. Les APC d'Aït Mahmoud et Aït Boumahdi comptent un corps électoral de 10.871. Les deux communes comprennent chacune 13 sièges à pourvoir. Les dix villages de la commune d'Ait Mahmoud compte 5.621 électeurs inscrits, 6 centres et 14 bureaux de vote. Les cinq (5) villages d'Ait Boumahdi comptent un total de 5.250 électeurs inscrits, pour lesquels 5 centres de vote et 13 bureaux de vote ont été prévus. A Bejaia, les communes d'Akbou, Toudja, Feraoun et M'cisna comptent ensemble un corps électoral établi à 46.779 électeurs.

Akbou, avec ses 8 villages, est la plus grande des quatre communes concernées par le vote. Elle réunit, à elle seule, 26.180 électeurs inscrits et englobe 14 centres et 67 bureaux de vote. Feraoun, avec ses 13 villages, compte 10.432 électeurs inscrits, 10 centres et 37 bureaux de vote. Quant a Toudja, où sont implantés 43 villages, le nombre d'électeurs est établi à 5432, et la commune dispose de 9 centres qui incluent 22 bureaux de vote, alors que M'cisna qui comprend 7 villages, compte 4735 électeurs inscrits, 7 centres et 7 bureaux de vote. Prennent part aux communales partielles a Bejaia douze (12) listes électorales, dont huit (8) indépendantes et trois de partis politiques, à savoir le Front de libération nationale (FLN) avec 2 listes, et le Rassemblement national démocratique (RND) et le Front des forces socialistes (FFS) avec une (1) liste chacun.

L'Assemblée populaire communale d'Akbou comptent 23 sièges à pourvoir, Feraoun en compte 15, alors que Toudja et M'cisna en comptent chacune 13.

Pour rappel, lors des élections locales du 27 novembre 2021, les six communes concernées par ces élections n'ont pas été pourvues d'élus faute de candidats, d'où l'organisation de ces partielles.

S. O. Brahim

Page 05_Mise en page 1 14/10/2022 17:20 Page 1

VACCINATION ANTIGRIPPALE

LA SEULE ARME EFFICACE CONTRE LE VIRUS

La vaccination est le moyen le plus efficace pour se protéger du virus de la grippe saisonnière. Une pathologie contagieuse, voire mortelle. C'est ce que des spécialistes ont indiqué, lors de la journée de sensibilisation organisée, jeudi à Alger, portant sur le lancement de la campagne antigrippale prévue demain.



Le directeur général de l'Institut Pasteur, le Pr Fawzi Derrar, a estimé qu'il est impératif de se faire vacciner contre la grippe saisonnière «pour faire face aux mutations du virus, qui mute chaque année».
Lors de la journée de sensibilisation, organisée hier à Alger par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, portant sur le lancement de la campagne, le spécialiste a fait savoir que le vaccin antigrippal est recommandé, précisant que chaque fois que le virus mute, ses mutations sont contournées en réactualisant ce vaccin antigrippal à partir des variations observées dans les dernières mutations. «Le vaccin, qui couvre les mutations du virus, arrive à être efficace contre les virus grippaux», a-t-il ajouté.
Le professeur a expliqué que le virus de la grippe est transmissible de manière très élevée quand l'humidité est très forte, soulignant que, durant la saison des grands froids, la température est très basse et ce climat représente la période propice pour une propagation et une transmission du virus, en particulier durant les mois de janvier et février. C'est la raison pour laquelle il a insisté sur les mesures d'isolement, les mesures barrières et le port du masque.
Selon le Pr Derrar, les virus grippaux ne se ressemblent pas. Ils se différencient par quelques changements dans les mutations en matière génétique, ce qui les rendent différents, mais ils ont un père ancestral qui est le virus de la grippe, c'est-à-dire qui les relie généalogiquement. «Il existe les virus de type A, qui comportent des sous-types H3 et H1, et les virus de type B avec ses deux sous-types», a-t-il expliqué.

LA VACCINATION EST VITALE

Abondant dans le même sens, le premier responsable de l'Institut Pasteur a fait savoir que lorsqu'une personne est contaminée par l'un de ses sous-types, elle n'est pas immunisée contre un autre sous-type, d'où la nécessité de se faire vacciner pour être couvert contre les quatre sous-types du virus de la grippe.
Le même responsable a affirmé que le virus de la grippe saisonnière est mortel plus que la Covid-19 et que même la population jeune doit être vaccinée.
Il a poursuivi, dans le même ordre d'idées, en insistant sur l'obligation de vacciner le personnel de la santé qui, selon lui, constitue un vecteur de la grippe nosocomiale, étant donné qu'il est responsable de beaucoup de malades atteints de différentes maladies. Par conséquent, la transmission du virus sera très élevée. Par ailleurs, il a estimé que l'adhésion à la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a connu une nette amélioration, par rapport aux années précédentes, ajoutant que «cette campagne primordiale contribue à réduire le taux d'hospitalisation des personnes contaminées ainsi que le taux de mortalité». Le professeur Derrar a rapporté que, chaque année dans le monde, trois à cinq millions d'hospitalisations sont répertoriées et six millions de décès ont été enregistrés en 10 ans. Il a noté qu'en plus des personnes âgées de 65 ans et plus, celles atteintes de maladies chroniques, les enfants et les femmes enceintes, la population jeune et saine doit, elle aussi, se faire vacciner parce que le virus tue même cette catégorie de personnes.
Pour conclure, il a mis en avant l'importance de la sensibilisation pour lutter contre cette pathologie récurrente.
Pour sa part, l'épidémiologiste Nadia Bekri a précisé que la grippe saisonnière est virale et aiguë. Elle touche les voies respiratoires et ses symptômes sont la fièvre, les frissons, la toux, l'écoulement nasal, les maux de tête, les douleurs musculaires, la fatigue et les vomissements chez les enfants.
Elle a noté que la transmission se fait à travers des gouttelettes dispersées dans l'air lors de la toux ou d'un éternuement.
Mettant en relief les précautions à entreprendre, le Dr Bekri a cité, en première position, la vaccination qui est le moyen le plus efficace pour se protéger contre le virus de la grippe. Suivra l'hygiène des mains et le port du masque.

LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE ET LA COVID-19 PEUT SE FAIRE EN MÊME TEMPS

Le Dr Kahina Bouaâziz, pneumologue, s'est étalée sur un autre aspect, à savoir les complications dues au virus de la grippe. Elle a expliqué que c'est une maladie bénigne qui guérit, la plupart du temps, sans complication en l'espace de 8 à 10 jours.
Cette pathologie contagieuse peut s'accompagner parfois de graves complications qui peuvent entraîner la mort, surtout chez certaines personnes du fait de leur âge (enfants, seniors), chez les femmes enceintes ou chez les personnes déjà fragilisées (diabétiques, immunodéprimés, souffrant de cardiopathie, de maladies respiratoires chroniques ou encore les malades du cancer).
Elle a poursuivi : «Chez les enfants, le virus peut engendrer des otites, des bronchites ainsi qu'une exacerbation d'un asthme existant. Pour les personnes âgées, elle peut être à l'origine de bronchites aiguës, de difficultés respiratoires dues à des infections pulmonaires ou de pneumopathie.» Dans le même contexte, elle a précisé que la femme enceinte contaminée par le virus de la grippe est prédisposée à présenter des complications sévères, à savoir une surinfection bactérienne, une bronchite aiguë et un accouchement prématuré.
En réponse à une question relative à l'éventuel danger que pourrait occasionner la vaccination de la grippe des personnes qui sont déjà vaccinées contre la Covid-19, le Dr Bouaâziz a affirmé qu'il n'existe aucun danger.
«L'année dernière, au cours de la campagne de vaccination antigrippale, on a dit à la population qu'elle pouvait se faire vacciner contre la grippe et la Covid-19 le même jour, sauf qu'il faut le faire dans des sites différents, c'est-à-dire l'un dans le bras droit et l'autre dans le bras gauche», a-t-elle précisé.

Samia Acher

MÉDÉA

Deux foyers de grippe aviaire signalés

DEUX foyers de grippe aviaire ont été signalés la semaine dernière dans des élevages de poules pondeuses situés respectivement au lieudit Béni-Maloum et à la fraction Guelb Seghir, commune de Guelb Kébir, 60 km à l'est du chef-lieu de wilaya. En effet, le P/APC de la commune de Guelb Kébir a décidé, par avis publié le 12/10/2022, d'interdire la vente de volailles vivantes à travers tous les marchés publics et les marchés de volailles de la commune, et la mise en quarantaine des élevages domestiques dans des basse-cours fermées. L'avis du P/APC a été pris en application de l'arrêté du wali n°1659 du 10/10/2022 portant déclaration de l'existence de la maladie de grippe aviaire à la suite de l'apparition de foyers dans des exploitations d'élevage de poules pondeuses d'oeufs de consommation à la fraction Kramssia, commune de Guelb Kébir. A titre préventif, le même avis invite les aviculteurs et les agriculteurs de la commune de s'entourer des précautions nécessaires pour protéger leurs élevages de tout risque de propagation du virus de grippe aviaire et de signaler tout apparition de cas suspect de la maladie.

Nabil Bey

NBA : POUR KYRIE IRVING, C'EST TERMINÉ À BROOKLYN

A UNE échelle différente que celle de Kevin Durant qui a tenu en otage une bonne partie de la période estivale des trades, Kyrie Irving aurait la ferme intention de ne pas s'éterniser chez les Brooklyn Nets. Son objectif serait de finir la saison avec la franchise de New York et de mettre les voiles vers la Californie et les Los Angeles Lakers. Kyrie Irving a mis le feu à la première partie de l'intersaison NBA et plus particulièrement sur le marché des trades. Le meneur de jeu disposant d'une bague de champion NBA raflée avec LeBron James aux Cleveland Cavaliers au printemps
2016, Kyrie Irving s'en est allé du côté des Boston Celtics avant de rebondir chez les Brooklyn Nets à l'été 2019, sans connaître le même succès qu'aux Cavs au sein des deux franchises. De quoi pousser Irving à se poser des questions lors de la dernière intersaison concernant des retrouvailles avec King James aux Los Angeles Lakers et notamment par le biais d'un éventuel trade avec Russell Westbrook qui semblait être devenu indésirable au sein des Angelinos. Bien que son départ n'ait pas eu lieu, il se pourrait que cela ne soit que partie remise pour… la prochaine intersaison. C'est du moins l'information que Stephen A.Smith a divulgué sur les antennes d'ESPN. Selon ses sources et dans des propos relayés par Parlons-Basket, Kyrie Irving aurait la ferme intention de quitter
les Brooklyn Nets à la fin de la saison pour rejoindre LeBron James aux Lakers. « C'est leur dernière saison ensemble. Ils ne vont pas prolonger avec Brooklyn. Kyrie ne va pas prolonger avec Brooklyn. Kyrie prévoit d'aller à Los Angeles ». Le décor est planté…

EQUIPE DE FRANCE : ZIDANE POUSSÉ VERS UN AUTRE CHALLENGE QUE LES « BLEUS » ?

ALORS que Zinédine Zidane est annoncé comme le grand favori pour succéder à Didier Deschamps dans un avenir plus ou moins proche, un autre challenge pourrait vite se présenter. Dans quelques semaines, l'équipe de France va démarrer la Coupe du monde au Qatar et l'ombre d'un certain Zinédine Zidane pourrait vite devenir pesante si Didier Deschamps et sa bande venaient à connaître une mésaventure rapide dans sa quête d'un deuxième titre consécutif. Libre de tout contrat, Zidane semble le candidat idéal pour les Bleus dans un avenir plus ou moins proche. Mais le destin d'un club qui lui est cher pourrait-il changer la donne ? En effet, la Juventus Turin se retrouve dans une situation très compliquée avec une défaite à Haïfa qui menace sérieusement son avenir européen et un Max Allegri de plus en plus contesté. La Gazzetta dello Sport s'épanche ce vendredi sur le «grand froid» autour du coach italien. Les joueurs auraient refusé une mise au vert après la défaite en Liugue des champions et les reproches fuseraient en interne sur le manque de communication, la préparation physique mal gérée et des principes de jeu douteux. Pour le moment, la communication officielle laisse du temps à Allegri, au moins jusqu'à la Coupe du monde. Mais des mauvais résultats à la chaîne pourraient vite changer et le Corriere dello Sport, ces dernières heures, dégaine la piste Zidane. Selon le journal transalpin, rien ne dit que Zidane, malgré son ambition française, resterait insensible à une proposition du club qui l'a révélé à la face de l'Europe après ses premiers pas à Bordeaux. Le Corriere pousse donc la Juventus à tenter sa chance pour ramener Zidane en Italie. Sans avoir franchement de certitudes sur sa réponse...

PARIS SAINT GERMAIN :

Le club aurait téléguidé des comptes Twitter pour s'en prendre à ses joueurs

« Mediapart » révèle que le PSG a payé une agence de communication numérique pour cibler certains de ses propres joueurs ou des médias.



Les histoires ou affaires qui touchent le Paris Saint-Germain ces derniers jours sont de nature très différente, mais elles présentent un point commun : elles mettent salement à mal son prestige. Le lièvre soulevé par Mediapart ce mercredi revêt une tout autre gravité que le feuilleton Mbappé, dossier relié au « tout à l'ego ». Selon le média d'investigation, le PSG a payé une agence externe pour mettre à mal la réputation de nombreux acteurs du football, jusqu'à ses propres joueurs. Mediapart s'appuie sur le rapport d'activité pour la saison 2018-2019 de cette société basée à Barcelone, nommée Digital Big Brother (DBB). DBB a activé une « armée numérique » sur Twitter, mobilisant « de nombreux comptes pro-PSG, dont 10 % de comptes réputés «influents» sur les réseaux sociaux, prêts à intervenir pour sauvegarder l'image du PSG ». Les cibles : des médias comme Mediapart ou L'Equipe et certains de leurs journalistes, décrétés hostiles, mais aussi la jeune femme qui accusait de viol Neymar (une affaire finalement classée sans suite) ou encore le supporteur rennais giflé par le Brésilien à l'issue de la finale de la Coupe de France contre le club breton. Ce dernier verra même son identité révélée sur les réseaux sociaux pour lui nuire et tenter de rétablir l'honneur de la très chère vedette, recrutée 222 millions d'euros en 2017 au FC Barcelone. Mais les comptes Twitter déchaînés, avec Paname Squad en figure de proue, se sont aussi attaqués à des joueurs parisiens pas assez loyaux au goût de l'institution parisienne, comme Adrien Rabiot, insulté comme sa mère, ou même, en moins ordurier, Kylian Mbappé. En mai 2019, « Kyky » a ainsi pris un taquet du compte Paname Squad après avoir déclaré, en recevant son trophée de meilleur joueur de Ligue 1 remis par l'UNFP, qu'il souhaitait prendre « plus de responsabilités », à Paris « ou peut-être ailleurs ». Selon Mediapart, l'« armée numérique » créée par DBB était supervisée par le service de communication du club, dont le responsable de l'époque, Jean-Martial Ribes, est depuis parti travailler pour le groupe de luxe LVMH. Le PSG a indiqué au site d'investigations que « le club n'[avait] jamais contracté avec une agence afin de nuire à des individus et à des institutions ».

POUR OBTENIR UN NON-LIEU DANS UNE AFFAIRE D'AGRESSION

Le tennisman Kyrgios invoque sa santé mentale

ACTUELLEMENT au Japon pour disputer un tournoi, le tennisman australien est jugé à Canberra pour une agression datant de décembre 2021 Nick Kyrgios va tenter de faire rejeter une accusation d'agression pesant contre lui en invoquant sa santé mentale, ont rapporté mardi des médias australiens. L'avocat de Kyrgios a représenté le sportif lors d'une audience dans un tribunal de Canberra, où le joueur australien est accusé de voie de fait simple, sans que les détails de l'accusation aient été détaillés. Le finaliste de Wimbledon, dont la présence n'était pas requise lors de cette audience au caractère essentiellement administratif, se trouvait au Japon pour prendre part au tournoi de Tokyo. Son avocat Michael Kukulies-Smith a demandé un report pour permettre une évaluation de la santé mentale de Nick Kyrgios, selon plusieurs médias dont le diffuseur public ABC et le Sydney Morning Herald. En début d'année, Kyrgios avait publié un long message sur les réseaux sociaux pour expliquer qu'il avait un temps souffert de dépression et qu'il avait eu des « pensées suicidaires », accompagnant ce texte d'une photo de lui lors de l'Open d'Australie 2019. « C'était moi il y a trois ans, avait-il écrit. La plupart des gens pensaient que j'allais bien sur le plan mental et que je profitais de la vie […]. C'était l'une des périodes les plus sombres. » M. Kukulies-Smith a déclaré que les problèmes de santé mentale de son client sont connus et qu'il tenterait d'obtenir un non-lieu à une date ultérieure. L'affaire concernant le tennisman de 27 ans serait liée une agression datant de décembre 2021. Le numéro 20 mondial, qui participe à son premier tournoi depuis sa défaite en quart de finale de l'US Open le mois dernier, a déclaré qu'il s'occupait de cette affaire « depuis des mois » mais qu'il la prenait « au jour le jour ». « Il n'y a que peu de choses que je peux contrôler et je prends toutes les mesures nécessaires pour y faire face en dehors du court », a déclaré Kyrgios aux journalistes à Tokyo. « Je suis ici à Tokyo et j'essaie simplement de jouer un bon tennis, de continuer sur ma lancée et de faire mon travail », a indiqué Kyrgios, l'une des figures les plus polarisantes du tennis. La prochaine audience est prévue le 3 février.

LIGUE DES CHAMPIONS ET COUPE DE LA CAF, AUJOURD'HUI :

La JSK sait ce qui lui reste à faire, la JS Saoura ne doit pas décevoir

Missions distinctes pour les deux représentants algériens, la JS Kabylie en Ligue des champions et la JS Saoura, en coupe de la CAF, lorsqu'ils aborderont, aujourd'hui à Sétif, ce 2e tour préliminaire « retour ».

PAR RABAH AZIZI

La JS Kabylie et la JS Saoura, auront à accomplir des tâches différentes, à l'occasion de leurs rencontres qui se joueront aujourd'hui samedi, après le CR Belouizdad, (en appel hier, vendredi) et ensuite l'USM Alger, demain dimanche. A tout seigneur tout honneur, et en LDC, les « Canaris », qui n'ont pas raté leur sortie au Togo en l'important deux à un face à l'AS-KO Kara local, sont en position de force et n'ont plus qu'à terminer le boulot et composter leur billet pour les barrages de ce tour (il ne s'agit donc pas de passage à la phase de poules comme on nous l'annonçait mais d'un tour supplémentaire de la CL) et rester sur la bonne dynamique insufflée par l'entraîneur Abdelkader Amrani à l'origine d'une opération de redressement réussie avec à la clef quatre victoires de suite. Partant largement favori, le club de Tizi- Ouzou, vice-champion d'Algérie, qui foulera la pelouse du stade du « 8 Mai 1945 » de Sétif, doit faire preuve de prudence et garder la tête froide en abordant ce tournant avec sérieux s'il ne veut pas se faire surprendre. « Concentration » a été le mot-clé du staff technique lors des derniers entraînements, en avertissant les joueurs à ne pas tomber dans le piège de l'excès de confiance. En Coupe de la CAF, la mission de la JS Saoura, revenue à la maison avec une petite défaite, un goal à zéro, de Côte d'Ivoire, concédée à son hôte du jour lors de la manche « aller », sera un peu plus problématique dans ce même stade de Sétif (match prévu à 15h00, en ouverture de JSK-ASKO Kara à 19h00) qui prend la place de celui d'Oran (Miloud-Hadefi) suite à la délocalisation imposée en dernière minute par la CAF qui dira, selon un communiqué, que la décision a été prise afin de « préserver la nouvelle enceinte oranaise, l'un des stades retenus pour abriter le Championnat d'Afrique des nations CHAN-2022 (reporté à 2023, ndlr), réservé aux joueurs locaux, prévue en Algérie du 13 janvier au 4 février. Le onze de Béchar, qui n'a qu'un petit but à remonter, a encore toutes les cartes en main pour créer la surprise et retourner la situation en et continuer l'aventure. Appelés à réagir, les Bécharis auront en tête l'attente de leurs supporters qui ne veulent pas croire à une élimination précoce. Pas à ce stade de la compétition. A rappeler que dans cette même Coupe de la Confédération, l'USM Alger, vainqueur deux buts à zéro au Togo à l'aller, ne devrait pas, demain (dimanche), sauf accident, échouer si près du but. Avec un billet quasiment en poche, les poulains de Charef ont largement les moyens de ne pas décevoir. Le 4 sur 4, une première pour l'Algérie, n'a jamais été aussi possible.

R.A

COUPE DE LA CAF (2E TOUR PRÉLIMINAIRE ADDITIONNEL) :

Le tirage au sort le 18 octobre

Le tirage au sort du 2e tour préliminaire additionnel de la Coupe de la Confédération de football (CAF), aura lieu le mardi 18 octobre au siège de l'instance au Caire (Egypte) à 12h00 (heures algériennes) et diffusé sur ses différentes plateformes, a annoncé la CAF jeudi sur son site officiel. Le 2e tour préliminaire additionnel de la Coupe de la Confédération 2022-2023, prévu le 2 novembre pour les matchs aller et le 9 novembre pour les matchs retour, verra les 16 équipes qualifiées du deuxième tour préliminaire de la Coupe de la Confédération de la CAF, affronter les 16 équipes perdantes du deuxième tour préliminaire de la Ligue des Champions. L'Algérie est représentée par le CR Belouizdad et la JS Kabylie en Ligue des champions, alors que la JS Saoura et l'USM Alger sont engagées en Coupe de la Confédération de la CAF.

RAFIK DJEBBOUR (EX-INTERNATIONAL ALGÉRIEN) À « ONZE MONDIAL » :

« A l'heure de la ... VAR, l'Algérie n'ira pas au Mondial à cause d'un vol »

PAR AZOUAOU AGHILES

RAFIK DJEBBOUR, qui s'en souvient ? Un jouer sympathique, une silhouette attachante qui a tôt fait de fusionner avec le pourtant les très exigeants des supporters des « Verts ». Etabli en Grèce après y avoir fait le tour de trois de ses plus grands (l'Olympiakos, l'AEK Athènes ou encore le Paniónios GSS, et ce n'est pas peu dire), celui que l'on a vite adopté pour ses sorties singulières, a été approché par le journal spécialisé « Onze Mondial » auquel il s'est prêté à un jeu de questions- réponse agréables à suivre. Il y revient, en autres, sur les moments forts de sa carrière en général, et la sélection algérienne avec laquelle il a pris part la Coupe du Monde 2010. A la retraite mais toujours proche du milieu du football, il parle de son amour pour les « Fennecs » non sans donner une appréciation positive du travail accompli par Belmadi. Notamment l'avenir de l'EN après l'échec du Mondial qatari qu'il impute à « une grosse erreur d'arbitrage » pour rester dans la bienséance. Suivent, ci-après, quelques passages phares d'une rencontre avec un personnage qu'on ne cesse jamais d'écouter. Sur l'équipe d'Algérie, il souligne avoir « toujours un œil attentif à ce qui se passe » et ne manque de dire sa déception et de soulever le problème de cette élimination cruelle de l'EN et comment elle a été éliminée (contre le Cameroun en barrage de la Coupe du Monde, ndlr) avec des mots simples mais suggestifs. Sans polémiquer. En insistant « qu'en



2022, ce n'est pas permis, surtout quand on parle de VAR et de système de vidéo intelligente qui puisse régler tous les problèmes (…) Finalement, l'Algérie perd sur une grosse erreur d'arbitrage et quand on voit que le même arbitre a été sélectionné pour la Coupe du Monde, on se pose des questions sur les valeurs du football africain », ce qui a le mérite d'être on ne peut plus clair. Que penses-il de l'évolution du « Club Algérie » depuis l'intronisation de Djamel Belmadi ? On le reprend in-extenso, Rafik n'allant pas par trente-six chemins pour crier, carrément, au « vol !» « Dans l'ensemble, Djamel Belmadi amène une belle prestation footballistique. Il a ramené une autre envie, un autre regard sur l'Algérie. Il a mis l'Algérie au sommet du football africain, on en parlait même mondialement. Malheureusement, la régularité n'a pas été au jour à cause du vol qu'on a subi en barrage. C'est dommage pour le groupe, pour les joueurs, pour Belmadi. Mais je pense que l'Algérie doit se méfier, les challenges de demain, c'est la formation et on accuse énormément de retard. Là où beaucoup de pays concurrents en Afrique ont développé des académies dans tous les sens, l'Algérie continue à rester sur ses acquis et ça, ça commence à être très dangereux. » On reviendra avec plus de détails dans une de nos prochaines éditions sur cette interview fleuve qu'on ne se lasse pas de lire. Vaut bien le détour.

A.A

CHAN 2022 : LE PRÉSIDENT DE LA FAF EN VISITE D'INSPECTION À ANNABA

LE PRÉSIDENT de la Fédération algérienne de football (FAF), Djahid Zefizef, a effectué mercredi une visite d'inspection à Annaba, l'une des villes qui accueillera la 7ème édition du Championnat d'Afrique des nations des joueurs locaux (CHAN-2022), prévue du 13 janvier au 4 février 2023 en Algérie, indique jeudi un communiqué de l'instance fédérale. Le président de la FAF, qui était accompagné de Rachid Oukali, président du Comité d'organisation local (COL), le Dr.Yacine Benhamza, vice-président du COL et Ouail Ismaïl, représentant de la CAF, a été reçu par Djamel Eddine Birimi, wali d'Annaba avec lequel il a eu une longue discussion sur l'état d'avancement des préparatifs de la Coquette pour ce grand événement continental. Lors de cette visite, la délégation de la FAF s'est rendue au stade du 19 mai 1956, dont les travaux de réhabilitation avancent à grands ainsi que l'enceinte d'Akid Chabou, mais également les hôtels retenus pour l'événement et les établissements de santé (hôpitaux et cliniques) concernés, souligne la FAF. Il a également profité aussi de cette visite pour se réunir avec les opérateurs attributaires des différents projets, en présence du wali d'Annaba qui a rassuré les représentants de la FAF sur la disponibilité et la réactivité de tout l'exécutif afin de permettre à la ville de Bône de disposer de toutes les commodités et de mobiliser tous les moyens nécessaires pour la réussite de ce tournoi. Le Wali d'Annaba a saisi cette occasion pour lancer une invitation à la FAF afin de programmer un match de l'équipe nationale au stade du 19 mai 1956 dont la dernière apparition remonte à 2011 lors du match Algérie-Maroc (1 à 0), qualificatif pour la CAN 2012, conclut la FAF.

BELAÏLI MET LE FEU À AJACCIO, LES « FENNECS » AU HAVRE PLUTÔT QU'À MARSEILLE

L'ARRIVÉE DE Youcef Belaïli produit déjà son effet à Ajaccio, tandis que l'Algérie cherche toujours une terre d'accueil en France pour disputer un match amical. Youcef Belaïli déchaîne toujours autant les passions. Déjà lors de son arrivée à Brest au cours de la dernière saison, le nombre d'abonnés aux réseaux sociaux du club breton avait grimpé en flèche. Parti du Stade Brestois il y a quelques semaines après avoir résilié son contrat, le milieu offensif a provoqué l'effet inverse. Toutefois, l'international algérien n'a pas mis longtemps à rebondir. Youcef Belaïli a décidé de s'engager plus au Sud, avec Ajaccio. Il tentera d'aider les Corses à se maintenir en Ligue 1. Là encore, l'ACA a pu observer l'engouement autour de sa recrue. De 72 000 abonnés sur Instagram avant son arrivée, le club entraîné par Olivier Pantaloni culmine désormais à 119 000 suiveurs. L'effet Youcef Belaïli. Lors de la prochaine trêve internationale, le numéro 10 des Fennecs pourrait s'éviter un long voyage. La sélection algérienne cherche en effet à disputer un match amical contre une nation européenne en France. Après avoir essuyé le refus des autorités pour jouer au Vélodrome de Marseille, Djamel Belmadi et les siens pourraient se réfugier plus au nord. Selon Paris Normandie, des discussions seraient en cours pour accueillir la Suède au Stade Océane du Havre le 19 novembre prochain. Après le Brésil il y a quelques semaines, le HAC accueillerait une autre équipe nationale. Une belle histoire pour Riyad Mahrez, qui pourrait fouler la pelouse de son club

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:03	12:15	15:25	17:53	19:16
CONSTANTINE	05:07	12:19	15:30	17:58	19:21
ALGER	05:22	12:34	15:45	18:12	19:35
OUARGLA	05:14	12:24	15:39	18:06	19:25
CHLEF	05:29	12:40	15:51	18:19	19:42
MOSTAGANEM	05:33	12:45	15:56	18:24	19:47
ORAN	05:37	12:48	16:00	18:27	19:50

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 7416 — SAMEDI 15 OCTOBRE 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	27°	17°
Oran	31°	18°
Constantine	28°	11°
Ouargla	31°	18°

EDUCATION NATIONALE

Le nouveau statut particulier soumis aux syndicats

La série de rencontres bilatérales engagée par le ministère de l'Education nationale avec les syndicats du secteur, consacrées à la présentation de l'avant-projet de statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'éducation nationale, a pris fin mercredi dernier.



Après six mois de travail et de concertation avec les partenaires sociaux, la commission mixte chargée de l'examen du projet de statut particulier des travailleurs du secteur de l'éducation va soumettre le nouveau texte de loi aux syndicats pour débat avant de le remettre à la commission ad hoc du gouvernement pour approbation. Cependant, les syndicats du secteur, qui sont impatients de voir le nouveau projet de loi portant statut particulier des travailleurs du secteur, demandent souvent du concret depuis que la tutelle a lancé le processus de rencontre bilatérale avec son partenaire social.

C'est pour cette raison que la commission mixte chargée du dossier a décidé de prolonger la durée du travail entamé, depuis presque six mois, dans le but d'enrichir les débats et sortir avec des conclusions qui pourraient satisfaire les partenaires sociaux.

Ces derniers ont affiché des réserves concernant les dernières conclusions de la commission, qui a lancé, par la suite, un nouveau cycle de rencontres bilatérales, le 27 septembre dernier, au profit de 16 syndicats ayant introduit une demande de réunion supplémentaire auprès de la tutelle.

Il s'agit des laborantins, des censeurs du secondaire, des superviseurs et adjoints de l'éducation, des fonctionnaires d'orientation et de guidance scolaires et professionnelles, des inspecteurs de l'éducation, des enseignants du cycle moyen, des conseillers de l'éducation et des directeurs des écoles primaires.

Au cours de réunions bilatérales, ces syndicats ont, à nouveau, formulé leurs revendications socioprofessionnelles non prises en charge jusqu'à présent. Ces formations syndicales estiment être lésées par la tutelle et reprochent à la commission technique de ne pas prendre en considération leurs propositions, d'autant plus que le but à travers le lancement de ces rencontres bilatérales est l'amélioration des conditions socioprofessionnelles des travailleurs du secteur.

Il est question aussi de corriger les failles contenues dans le décret exécutif 12-240 du 29 mai 2012 modifiant et complétant le décret exécutif n° 315-08 du 11 octobre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'Education nationale.

Ces syndicats estiment que les conclusions de la commission mixte chargée de l'examen du projet du statut particulier étaient «décevantes».

Il convient de souligner que la révision du statut particulier a été décidée sur instruction du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a ordonné, lors d'un Conseil des ministres en mai 2021, d'ouvrir le dialogue avec les différents partenaires sociaux en vue d'améliorer la situation socioprofessionnelle des affiliés au secteur.

Le ministre de l'Education, Abdelhakim Belabed, a affirmé, à cet égard, que son département n'avait ménagé aucun effort pour la prise en charge des revendications soulevées par les différents syndicats agréés du secteur, et ce conformément aux cadres juridiques en vigueur, de manière progressive et équilibrée.

Pour rappel, dix mois après l'installation de la commission technique chargée du dossier du statut des fonctionnaires de l'éducation nationale, le ministre Abdelhakim Belabed a décidé de rencontrer les partenaires sociaux afin d'étudier le statut particulier des travailleurs du secteur, de prendre en charge leurs doléances et de résoudre leurs problèmes qui entravent leur parcours professionnel et social.

Lynda Louifi

CONCOURS RABAH-AISSAT DU VILLAGE LE PLUS PROPRE

Le village Tighilt N'Thikhibine déroche le premier prix

C'EST le village Tighilt N'Thikhibine, de la commune rurale de Maâtkas, qui a décroché le premier prix Rabah-Aïssat «le village le plus propre», dans sa 9e édition. La récompense de cet heureux gagnant a été un chèque d'un montant de 7 millions de dinars.

L'annonce des résultats des dix villages retenus comme lauréats s'est faite à l'issue de la cérémonie organisée à cet effet, jeudi dernier dans l'espace de la grande salle des spectacles de la maison de la Culture Mouloud-Mammeri, en présence des autorités locales, à leur tête le wali Djillali Doumi, et un public venu nombreux, composé notamment des habitants des villages candidats.

La deuxième place a été octroyée par le jury au village Aït-Mimoun. Une reconnaissance accompagnée d'un chèque d'un montant de six millions de dinars. La troisième place a été décrochée par le village Aït-Lahcène, commune d'Ath-Yenni. Le chèque revenant à ce village de Haute Kabylie est d'un montant de 5 millions de dinars. La quatrième place est revenue au village Ath-Assou, commune d'Iferhounène. Le chèque octroyé est d'un montant de 4 millions de dinars. La cinquième place est revenue au village Affroussoum, commune de Larbaâ Nath Irathen. La sixième place a été décrochée par le village Agouni-Bourra, commune d'Aït-Oumallou. La septième place est revenue au village Ath-Mamaâr, commune de Aïn-Zaouia. La huitième place a été décrochée par le village Aït-Aziz, commune d'Iloula-Oumalou. La neuvième place est revenue au village Ithnayène, commune d'Oumalou. La dixième place est revenue au village Ighil Bouslama. Des chèques ont été octroyés aux lauréats.

S'agissant du super-concours, où les lauréats retenus étaient au nombre de trois, le jury a octroyé la première place du podium au village Tazrout, commune de Bouzguène. La deuxième place est revenue au village Hourra, commune de Bouzguène également. Quant à la troisième et dernière place du podium, elle est revenue au village Iguersafène, commune d'Idjeur. Il convient de noter que cette cérémonie de classement a aussi été marquée par des chants et des danses ainsi que par du théâtre. En somme, la cérémonie s'est déroulée dans un climat fort festif.

Il convient de relever enfin que les habitants du village Tazrout ont dédié leur reconnaissance, faite d'ailleurs à titre honorifique, à l'un des leurs qui est décédé, feu Cheikh Moussa. De son vivant, ont témoigné les habitants de Tazrout, il a beaucoup contribué à l'épanouissement du village. Même la fille du défunt a témoigné dans ce sens.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

MÉDÉA

Lancement du nouveau plan de circulation routière

MOYEN indispensable pour organiser la circulation urbaine et mettre fin au problème de saturation du trafic de véhicules que connaissent les grands certains axes et carrefours, le projet de plan de la ville de Médéa est fin prêt pour être mis en exécution dès la semaine prochaine pour arriver le plus tôt possible à soulager l'agglomération des embouteillages de ses routes et de ses rues.

Supervisé par une commission technique qui a déterminé les points noirs où sont enregistrés les goulets d'étranglement, le plan de circulation devra permettre d'organiser la circulation des véhicules (automobiles, deux-roues, vélo) à travers la ville, mais aussi organiser la circulation des piétons et l'installation des plaques de signalisation.

Selon un communiqué de la cellule de communication de la wilaya, la mise en oeuvre du plan de circulation de la ville débutera à titre expérimental partir du 27 octobre prochain par l'application de certaines mesures concrètes dont, entre autres, la circulation à sens unique, l'interdiction de stationnement et d'arrêt dans certains axes routiers, le stationnement alterné sur certains tronçons, le réaménagement des voies dégradées.

Dans ce cadre, il a été convenu l'inscription de plusieurs opérations pour la réalisation de travaux de réhabilitation de l'ancienne route du quartier Merdjchekir reliant Ras Beida au carrefour Semana, la réhabilitation de la route reliant le boulevard de l'ALN à partir du point situé à proximité de l'école Moulay Mostéfa jusqu'à la Tour d'affaires, la réhabilitation de la voie reliant la rue de l'ALN à l'agence foncière à Aïn D'Heb et à la rue Khelifi Ahmed (café Messaoudi), le lancement d'une opération d'étude technique et géotechnique pour la réhabilitation du chemin communal reliant la RN18 et le CW 238 passant par le quartier Talaiche sur 2,8 km.

Le même communiqué précise que le nouveau plan de circulation sera soumis à expérimentation pendant une certaine période afin de lui apporter les correctifs nécessaires et garantir les conditions d'efficacité exigée pour mieux fluidifier le trafic, supprimer les bouchons et mettre fin au stationnement anarchique.

L'on annonce également que d'amples détails sur le plan de circulation seront donnés dès le début de la semaine prochaine via les ondes de la radio locale, les sites et les réseaux sociaux, les pages officielles des services concernés de la wilaya.

De Médéa, Nabil B.